



**Association de Lieux de Vie Essonnien (A.L.V.E.)**  
Affiliée à l'U.N.A.F.A.M. et à la Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix Marine.  
**Siège :**  
**57, avenue Charles de Gaulle**  
**91220-BRETIGNY SUR ORGE**  
**Tél : 01-60-85-04-00 Fax : 01-60-85-47-68**

## **Compte-rendu d'activité et rapport moral 2005 – 2006**

\*\*\*\*\*

Ce rapport concerne la période comprise entre les assemblées générales du 29 avril 2005, et du 12 mai 2006.

### **Compte rendu d'activité.**

Dans la continuité de l'action de l'ALVE, cette année a été consacrée à la poursuite du programme de création de structures et services, selon le plan de développement à court terme prévu par le bureau et le conseil d'administration de notre association. Un plan plus étalé dans le temps ne pouvait être élaboré en raison de l'achèvement du plan quinquennal de création de structures 2000/2005, et de l'attente du nouveau plan 2006-2011. Les créations de structures ont été les suivantes :

- ° Ouverture le 9 mai 2005 de la « Maison du Chêne à quatre oreilles » à Brétigny-sur-Orge ;
- ° Ouverture de la « Maison d'Edma » à Massy, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Ainsi, au 12 mai 2006, l'association a conçu, créé, organisé, et gère 4 foyers occupationnels et de réinsertion sociale, et 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)

Cet ensemble représente 80 salariés, 63 places d'accueil à temps complet, et 11 places d'accueil temporaire, avec une fréquentation des S.A.V.S. d'environ 130 personnes.

L'importance quantitative des structures et services a eu plusieurs répercussions sur l'activité de l'ALVE. :

Tout d'abord, après la création du siège de l'association début 2005, une installation effective de ce siège à Brétigny-sur-Orge le 9 mai 2005, avec un secrétaire général et un adjoint, puis deux adjoints à l'ouverture de la « Maison d'Edma » en février 2006. Il faut noter que dès 2002 le secrétaire général assurait seul, non seulement la gestion financière de l'association, mais aussi le suivi des projets de structures en cours. Cette charge était très lourde. Actuellement, avec deux adjoints, la répartition des activités du siège assure une gestion plus « confortable » de cette charge.

L'intérêt manifesté par les membres du bureau et du conseil d'administration pour les foyers et S.A.V.S. a conduit notre bureau à proposer une répartition non protocolaire des visites faites à ces structures, essentiellement dans le but de manifester aux responsables, à leurs collaborateurs, aux résidents et usagers, un soutien et un encouragement à poursuivre une tâche souvent difficile.

L'augmentation du nombre de structures nous a aussi incités à mettre au point des règlements pour chaque structure, ainsi qu'un règlement général pour l'association. La mise au point et la rédaction de ces règlements sont actuellement en cours, sous l'égide du siège et des responsables des structures.

Des améliorations ou transformations ont été nécessaires, notamment à la « Maison des Belles Fontaines », par suite d'exigences normatives et de répartition mieux adaptée entre l'accueil permanent et l'accueil temporaire.

Les différentes structures, des plus anciennes aux plus récentes, organisent aussi des activités de tous genres pour leurs résidents ou usagers, ce qui s'inscrit dans la mission d'insertion sociale, mais représente souvent une charge de préparation, notamment pour ce qui concerne les activités à l'extérieur des structures.

La notoriété de l'ALVE, qui résulte notamment de l'extension de ses activités, nous a conduits, depuis au moins deux ans, à ouvrir nos portes à de nombreux départements qui souhaitent créer comme nous des foyers, inexistant chez eux. L'ALVE a donc reçu à maintes reprises des représentants de l'UNAFAM, de municipalités, de centres hospitaliers, des membres de conseils généraux, à qui nous avons fourni des explications détaillées, et des documents, leur permettant d'étudier les possibilités qu'ils mettront en œuvre.

Récemment, après avis favorable de principe de la Direction des personnes âgées et handicapées du conseil général de l'Essonne, nous avons répondu affirmativement à une demande du centre hospitalier de Melun (77), visant à nous confier la réalisation d'un foyer « ALVE » dans le ressort de ce centre hospitalier, selon des règles analogues à celles que nous avons pratiquées pour le premier foyer de Juvisy-sur-Orge.

Cette décision fait suite à plusieurs réunions de bureau et de conseil d'administration au cours desquelles la perspective d'extension territoriale de nos activités se posait, du fait des demandes de plus en plus nombreuses

qui nous parvenaient. Dans un premier temps, j'avais proposé, afin d'adapter nos ambitions aux moyens actuellement disponibles, d'accepter des demandes émanant de la Région Ile-de-France, ce principe ayant été admis. Le cas particulier de la Seine-et-Marne est favorable, car ce foyer se situerait à proximité immédiate des limites de l'Essonne.

Ce projet vient compléter les possibilités nouvelles actuelles : foyer à Corbeil-Essonnes, dont un dossier de projet a déjà été déposé au Conseil Général, projets à plus long terme à Soisy-sur-Seine, Yerres, Villiers-sur-Orge.

Une manifestation importante s'est déroulée le 17 mars 2006, à l'occasion de l'inauguration de la « Maison du Chêne à Quatre Oreilles » et du siège de l'A.L.V.E. à Brétigny-sur-Orge. Elle a mis en évidence, ne serait-ce que par le nombre de représentants au plus haut niveau, du département, de la région Ile-de-France, et de nos partenaires, et par la teneur de leurs allocutions, la confiance et le crédit qui nous sont accordés.

Enfin un élément important de nos activités : Les réunions fréquentes entre les représentants des structures et les équipes soignantes. Ces réunions, qui sont programmées pour chaque foyer près de deux ans avant l'ouverture d'une structure, permettent une excellente préparation des conditions à réunir pour le bien-être des résidents. Après l'ouverture de la structure, elles se poursuivent pour assurer une cohésion entre la gestion sanitaire et la gestion sociale.

En conclusion, toutes ces activités ont été organisées au cours de 7 réunions de bureau, 5 conseils d'administration, et de réunions spécifiques consacrées aux « clubs », à l'étude de la réglementation, à la préparation de plusieurs manifestations qui se sont déroulées pendant la semaine de la santé mentale en Essonne.

### **Rapport moral.**

Comme au cours des années précédentes, l'activité de l'A.L.V.E s'est organisée dans un climat particulièrement favorable :

Les projets de l'A.L.V.E., qui sont aussi portés par l'U.N.A.F.A.M. Essonne, se réalisent dans de très bonnes conditions, la symbiose des deux associations étant essentielle, et la cohésion entre leurs membres étant remarquable.

Nous apprécions également la pratique d'une complémentarité soin-social, unanimement reconnue, et pratiquée par nos partenaires hospitaliers, en alliant efficacité et convivialité.

Quant aux relations entretenues avec les élus, les municipalités, les services du conseil général et du conseil régional, nous constatons qu'elles se confortent sans cesse, pour le plus grand profit des personnes que nous accueillons dans nos structures.

Une nouvelle fois, je dois affirmer que la qualité de fonctionnement de notre association et de ses structures est le résultat d'un investissement de tous : actifs de l'ALVE, bénévoles, directeurs, infirmiers, collaborateurs, membres du siège, qui ont à cœur d'accomplir leur mission avec une grande conscience professionnelle.

**Joël ROCHE**  
**Président de l'A.L.V.E.**